

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020
26 ET 27 NUVEMBRE DI U 2020
26 ET 27 NOVEMBRE 2020

2020/O2/46

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR ROMAIN COLONNA
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

OBJET : Cherté de la vie en Corse et rapport de l'Autorité de la concurrence.

Merci Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,
Monsieur le Conseiller territorial, Caru cullegu è amicu,
Mesdames et Messieurs
Chers amis,

En réponse à votre question orale je rappelle que l'Autorité de la Concurrence vient de communiquer au Conseil exécutif de Corse, par envoi électronique en date du 17 novembre 2020, son avis « relatif au niveau de concentration des marchés en Corse et son impact sur la concurrence locale ».

Il convient de préciser que cet avis a également été présenté et commenté par la Présidente de l'Autorité de la concurrence, madame Isabelle Da Silva, notamment dans un article d'un quotidien local en date du mardi 17 novembre 2020. Donc, une interview qui manifestement avait été donnée en amont de la communication le jour au Conseil exécutif. Elle permettait donc, à tout le moins, à l'Autorité de la Concurrence de s'assurer que sa vision et sa présentation au public serait antérieure à la transmission aux autorités en charge de ce dossier.

Alors sur le fond, vous l'avez rappelé, cet avis aborde les mécanismes de formation des prix et plus globalement, le fonctionnement de quatre secteurs stratégiques de l'économie corse : d'abord le prix du carburant, ensuite les prix des produits dans les grandes et moyennes surfaces ; troisièmement, les transports maritimes ; enfin, les déchets.

Donc, quatre secteurs stratégiques qui conditionnent et impactent le quotidien des corses et à propos desquels nous avons effectivement eu l'occasion en ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse, et plus globalement la majorité territoriale, d'une part de faire des propositions souvent radicales de réforme de l'organisation du fonctionnement. Ensuite de dire la nécessité de ramener les prix dans ces secteurs qui de façon générale sont plus importants en Corse que dans les moyennes des territoires continentaux. Donc, ramener les prix à de plus justes proportions était pour nous un enjeu politique, économique et social prioritaire.

Au-delà de ce rappel, l'avis de l'Autorité de la Concurrence nous revient au terme de dix-huit mois d'instruction et dans un contexte de crise sanitaire économique et sociale aiguë qui vient aggraver une situation préexistante dégradée, notamment caractérisée par des surcoûts qui pèsent sur tous les corses, mais plus encore sur celles et ceux confrontés à des situations précaires ou dégradées.

Enfin, cet avis comporte cinq séries de recommandations et donc, pour toutes ces raisons, il mérite bien évidemment d'être discuté sur le fond tant en ce qui concerne le diagnostic qu'il porte que pour ce qui concerne les suites éventuelles à lui donner, soit en réponse aux recommandations de l'Autorité de la Concurrence, soit à l'initiative de la Collectivité de Corse, du Conseil exécutif et de l'Assemblée.

Eu égard à l'ensemble de ces éléments, et comme votre question le sous-tend, il me semble indispensable que cet avis puisse faire l'objet d'un débat public et d'un vote devant l'Assemblée de Corse. Je sais que cette position est bien sûr partagée par le Président de l'Assemblée de Corse, puisque nous nous en étions entretenus en amont même du dépôt du rapport et, au-delà de l'avis du Président de l'Assemblée de Corse et moi-même, je sais aussi que c'est une attente de la majorité que de pouvoir débattre de ce rapport et de cet avis devant l'Assemblée de Corse.

Par ailleurs, les groupes de l'opposition ont exprimé le même souhait, notamment au travers d'une lettre de Jean-Charles Orsucci adressée à monsieur le Président de l'Assemblée de Corse et d'une motion déposée pour la session de ce jour par Jean-Martin Mondoloni. Enfin certains citoyens ou collectifs nous ont également saisis en ce sens, je pense notamment à une lettre, plus exactement un mail doublé d'une interview donnée par monsieur Poletti au nom du collectif contre la cherté du prix du carburant.

Donc, cette volonté unanime est actée. Nous avons besoin d'un débat complet, serein, contradictoire sur cet avis. Reste à savoir quelle est la date la plus appropriée pour le tenir utilement.

Il me semble, mais c'est une proposition de ma part, qu'inscrire la discussion sur cet avis le 17 décembre, date de notre prochaine session, risque de ne pas permettre aux uns et aux autres d'aller au fond de l'avis et de réfléchir à sa portée.

Je vous propose donc, compte tenu de la densité du document, des rapports déjà inscrits à la prochaine session et aux fins de permettre aux uns et aux autres de préparer dans les meilleures conditions le débat à venir, je vous propose que le rapport soit présenté au Conseil exécutif de Corse et le mettre en débat devant l'Assemblée de Corse et l'inscrire à la session du mois de janvier.

Je recueillerai à l'égard de cette proposition l'avis du Président de l'Assemblée de Corse bien sûr, des Présidents de groupes, je l'ai fait hier par écrit. En tout cas, en ce qui concerne le Conseil exécutif de Corse, il y aura un débat sur cet avis, sur ce qu'il dit, sur le diagnostic qu'il pose, sur les recommandations qu'il émet et enfin, sur ce que nous, en tant qu'institution souveraine, nous entendons faire par rapport à des questions qui sont des questions essentielles.